## Synthèse des mesures économiques d'urgence pour les associations employeuses (COVID-19)

Aide	Montant	Pour qui?	Conditions	A qui s'adresser?
Fonds de solidarité	Jusqu'à 10 000€	Toutes les associations et entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement	Sans condition	Pour connaître vos droits à éligibilité : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
		Les associations et entreprises de moins de 50 salariés restées ouvertes, relevant des secteurs S1 et S1bis les plus affectés par la crise (dont le secteur du sport)	Chiffre d'affaires en baisse de 50% au moins par rapport à 2019.	Pour recevoir cette indemnisation, déclarez-vous sur le site de la Direction générale des finances publiques (https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro
	Jusqu'à 1500€	Les associations et entreprises de moins de 50 salariés restées ouvertes, ne relevant pas des secteurs S1 et S1bis	<ul> <li>△ La notion de chiffres d'affaires a été adaptée aux associations</li> </ul>	Connectez-vous au site « impots.gouv.fr » et cliquez sur « Votre espace Particulier »
Exonération des charges	Cotisations sociales patronales	Toutes les associations et entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement  Les associations et entreprises de moins de 250 salariés restées ouvertes, relevant des secteurs S1 et S1bis les plus	Chiffre d'affaires en baisse de 50% au moins par rapport à 2019.	Votre interlocuteur : l'URSSAF  https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien- entreprises/delais-de-paiement-decheances- sociales-et-ou-fiscales-urssaf  Report de cotisations Formulaire de demande de remise gracieuse sur https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
Report d'échéances fiscales	Délais de paiement des impôts directs	affectés par la crise (dont le secteur du sport)  Les associations payant des impôts directs: taxe sur salaires, impôts sur société, CVAE	Demandes examinées au cas par cas	Pour faciliter l'ensemble des démarches, les services des Finances publiques mettent à votre disposition un modèle de demande, disponible sur le site  https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
	Report de 3 mois de la CFE	Les associations payant une contribution foncière des entreprises dont l'échéance est fixée au 15 décembre	Sans justificatif	
	Report de 3 mois : taxe foncière du 15/10/20	Les associations propriétaires exploitantes peuvent demander un report de 3 mois	Simple demande	
Loyer	Possibilité d'1 mois au moins	En accord avec le bailleur Toutes les associations et	Sans condition	Contacter votre bailleur

Activité partielle	salai adm Si le loyer béné 30% le lo	eprises de moins de 250 riés fermées inistrativement bailleur renonce à un mois de entre octobre et décembre il ficiera d'un crédit d'impôt de sur la somme économisée par cataire. mnisation par l'Etat et l'UNEDIC	Conditions de recours	https://www.associations.gouv.fr/l-allocation-d-activite-
Activite partielle	brut sans de 4	reste à charge dans la limite ,5 SMIC pour tous les salariés és en activité partielle.	à l'activité partielle	partielle.html  https://activitepartielle.emploi.gouv.fr
Prêts directs de l'État	10000€ moir trouv finar	associations et entreprises de ns de 10 salariés qui ne vent pas de solutions de ncement	Sans condition	Après pré- accord de votre banque pour un prêt, vous connecter sur la plateforme : <a href="http://attestation-pge.bpifrance.fr">http://attestation-pge.bpifrance.fr</a>
	50000€ empl ne tro finan	associations et entreprises qui oient entre 10 et 49 salariés qui ouvent pas de solutions de cement	Sans condition	
Prêts garantis par l'Etat	L'amortissement du Pré supplémentaires avec de de l'État comprise. Tout	sitif <b>jusqu'au 30 juin 2021</b> , et garanti par l'État pourra être éta les taux pour les PME compris en tes les entreprises qui le souhaite boursement d'un an, soit deux an	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien- entreprises/pret-garanti-par-letat	
Plan de soutien régional	régional, en complémer	l'aide aux entreprises sont mis en nt des aides de l'État. Vous pouve ernant les mesures dédiées aux a	https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/823/25 -faq-covid-19.htm	
Aides à l'embauche	soutiennent l'emploi d <b>Pour le sport</b> : aide à	nce Relance et du Plan jeune lans l'ESS . a la création et à la pérennisation la Sport à partir de janvier 2021	Pôle emploi, les Missions locales, le réseau CAP Emploi. Annuaires des services : https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/annuaire Ddcspp-jsva@allier.gouv.fr	
Dispositif de Secours ESS : le DLA : dispositif local d'accompagnemen t	Jusqu'à 5000€+ dispositif de diagnostic et d'accompagnement	aider au redressement des associations	Pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire employeuses	France active Auvergne, correspondant DLA Allier: Juliette GAILLOT: j.gaillot@franceactive-auvergne.org

## Lien vers le site du ministère de l'économie qui reprend l'intégralité des mesures d'aides

https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

⚠ La notion de chiffres d'affaires a été adaptée aux associations : chiffre d'affaires = total des ressources de l'association moins [dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement + subventions d'équilibre].

Extrait des mesures de COSMOS Conseil social du Mouvement sportif et des mesures de soutien ESS

Mise à jour au 15/12/ 2020